



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**DIRECTION GÉNÉRALE DE
LA POLICE NATIONALE**

**DIRECTION CENTRALE
DE LA
POLICE JUDICIAIRE**

-oOo-

PV n° 10-00004/25

AFFAIRE CONTRE :

X...

Corruption

OBJET :

Audition de Monsieur
Balasubramaniam



PROCES - VERBAL

D71/
4 pages

L'An deux mil dix

Le douze juillet

à quatorze heures dix

Nous, **Arnaud RYCKEWAERT**
Brigadier Chef de Police

en fonction à la
Direction Centrale de la Police Judiciaire
Sous - Direction de Lutte contre la
Criminalité Organisée et la Délinquance Financière
Division Nationale d' Investigations Financières

---Officier de Police Judiciaire en résidence au Ministère de l'Intérieur 11, rue des Saussaies 75008 PARIS.---

--- Étant au service,---

---Poursuivant l'enquête préliminaire N° P 09 341 9205/4 délivrée Monsieur Nicolas HEITZ, substitut au parquet de PARIS en date du 28/12/2009.-----

---Vu les articles 75 et suivants du Code de Procédure Pénale-----

---Vu les instructions du Magistrat mandant,---

---Accompagné de Madame Anne Sophie COULBOIS, Commissaire de Police du service et de Maryse OLLIER, expert judiciaire en traduction et interprétariat près la Cour d'Appel de Chambéry.-----

---Rendez-vous préalablement pris, ---

---Constatons que se présente devant Nous Monsieur **BALASUBRAMANIAM** qui dépose comme suit : -----

---**SUR SON IDENTITE** : -----

---Je me nomme **BALASUBRAMANIAM PERUMAL**, je suis né le 28/09/1960 à PERAK (Malaisie), je suis de nationalité malaisienne, je suis titulaire d'un passeport numéroté A 17618982 délivré par les autorités malaisiennes.-----

---Je demeure actuellement en Inde. Mon numéro de téléphone est le : +919941675696.-----

---Je suis actuellement commerçant.-----

---**SUR SON PARCOURS PROFESSIONNEL** : -----

---J'ai été détective privé en Malaisie jusqu'en novembre 2008.-----

---**SUR LES FAITS** : -----

---**QUESTION** : Monsieur William BOURDON, avocat au Barreau de Paris et conseil de l'ONG SUARA RAKYAT MALAYSIA, communiquait à Monsieur le Procureur de la République près le TGI de Paris une télécopie datée du 05/07/2010 dans laquelle il indiquait que vous aviez joué un rôle de premier plan dans l'affaire qui nous occupe et que vous deviez être auditionné par la Malaysian Anti Corruption Commission (MACC) à Londres. Est-ce exact ?-----

---**REPONSE** : Je devais rencontrer les membres de cette commission les 6 et 7 juillet dernier, mais personne n'est venu et ce

D 71/2

rendez vous a donc été annulé. -----

---**QUESTION** : Pouvez vous nous parler plus précisément de cette commission ? -----

---**REPONSE** : Cette commission est supposée être une commission indépendante mais elle est sous la coupe du Gouvernement actuel Malaisien et donc du premier Ministre RAZAK Najib. C'est l'opposition malaisienne qui avait demandé à cette commission de m'entendre notamment sur l'implication de la femme du premier Ministre Najib RAZAK (Mme ROSMAH MANSOUR) au sujet du meurtre de Altantuya SHAARIBUU. Mes avocats avaient choisi la ville de Londres étant donné que je ne peux plus aller en Malaisie. -----

---**QUESTION** : A quelle date avez vous été embauché par Monsieur RAZAK BAGINDA, avez vous négocié les termes de votre contrat directement avec lui et quel était précisément l'objet de ce contrat ?-----

---**REPONSE** : En octobre 2006, Monsieur RAZAK BAGINDA m'a demandé d'assurer la protection de ce dernier car une interprète, Madame Altantuya SHAARIBUU, le harcelait et lui réclamait de l'argent.-----

---J'ai effectivement constaté que cette interprète est venue à plusieurs reprises au bureau et au domicile de Monsieur RAZAK BAGINDA. Ce dernier occupait les fonctions de Président de la société PERIMEKAR et était conseiller de RAZAK Najib (Ministre de la Défense).-----

---Je l'ai à chaque fois, empêchée de voir RAZAK BAGINDA.-----

---Le 18 octobre 2006, Altantuya a fait un scandale devant la maison de RAZAK BAGINDA; je suis intervenu pour la calmer et à cette occasion, elle m'a confié que RAZAK BAGINDA lui avait dit que s'il obtenait le contrat de vente des sous marins, elle aurait une commission de 500.000 USDollars. Elle venait réclamer son argent.

---Je vous précise par ailleurs que RAZAK BAGINDA a acheté un appartement pour Altantuya en Mongolie. Le frère de cette dernière l'occupait à l'époque.-----

---Quelques jours plus tard elle est revenu devant le domicile de RAZAK BAGINDA, j'ai envoyé un sms à ce dernier pour le prévenir. Il ne m'a pas répondu. Quelques instants plus tard, trois policiers (2 hommes et 1 femme) sont arrivés et m'ont demandé de confirmer l'identité de Altantuya avant de l'emmener dans leur voiture; elle les a suivi de son plein gré.----

---La Police m'a informé plus tard que Altantuya avait été assassinée. J'ai fait de nombreuses dépositions à la Police puis devant le tribunal pour relater ce dont j'avais été témoin.-----

---Un jugement a été prononcé, deux policiers ont été condamnés à mort et attendent leur sentence, et Monsieur RAZAK BAGINDA a été acquitté.-----

--- Après son acquittement, Monsieur RAZAK BAGINDA est parti vivre à Londres, officiellement pour étudier à Oxford.-----

---Après ce jugement, Monsieur DEEPAK qui est un intermédiaire du gouvernement et ami de la femme du Vice Premier Ministre (MANSOUR ROSMAH) de l'époque qui était Najib RAZAK, a demandé à me rencontrer. J'ai rencontré Monsieur DEEPAK, son frère (DINESH) et un ami policier SURESH en juillet 2008.-----

---Monsieur DEEPAK m'a fait peur et a menacé ma famille afin que je revienne sur mes déclarations. L'avocat de DEEPAK a effacé la



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

D 71/8

totalité de ma déposition et m'a fait signer un document de rétractation. On m'avait promis 197.000 US Dollars pour que je parte en exil en novembre 2008 jusqu'à la date de nomination de Monsieur RAZAK Najib au poste de Premier Ministre (mars 2009). Je les ai perçus. J'ai gardé les copies des chèques qui sont tirées du compte personnel de Monsieur DEEPAK ou du compte de sa société CARPET RAYA sdn bhd.-----

---En juillet 2009, je suis revenu en Malaisie et me suis entretenu avec mes avocats. Je voulais dire la vérité. Mes avocats ont considéré que ce n'était pas le moment et je suis retourné en exil à Singapour, où j'ai fait une conférence de presse. J'ai dit toute la vérité à cette occasion. Je suis ensuite reparti en Inde avec ma famille jusqu'à la semaine dernière où je devais être entendu par la commission anti corruption malaisienne à Londres.-----

---**QUESTION** : Que savez vous des conditions financières concernant l'achat des sous marins français ?---

---**REPONSE** : Tout ce que je sais, je l'ai appris de la presse ou de madame Altantuya qui m'avait dit à l'époque que le contrat était conclu, que PERIMEKAR avait été payée, et qu'elle venait récupérer sa commission personnelle pour sa contribution dans ce dossier. Sa commission devait être de 500.000 Dollars US et avait été convenue dans un restaurant à Paris entre Najib RAZAK, RAZAK BAGINDA, et Altantuya SHAARIBUU. Je ne peux pas vous donner de date exacte concernant ce rendez vous.---

---Elle ne m'a pas dit si elle devait reverser cet argent à quelqu'un.---

---La veille de son arrestation RAZAK BAGINDA m'a confié qu'il aurait du payer Shaaribuu.-----

---**QUESTION** : Parlez nous de madame Altantuya SHAARIBUU, de ses relations avec Monsieur RAZAK BAGINDA et de son rôle exact dans cette affaire ?-----

---**REPONSE** : Monsieur RAZAK BAGINDA m'avait dit que Altantuya était sa maitresse et qu'elle était également la maitresse de Najib RAZAK. En outre, elle était interprète et négociatrice. C'est justement car elle avait eu un rôle central dans cette affaire, qu'elle a considéré qu'elle méritait cet argent. -----

---**QUESTION** : Pouvez vous nous parler de Madame Mazlinda BAGINDA RAZAK et de son rôle concernant la vente des sous marins SCORPENE par la DCN au Gouvernement Malaisien en 2002 ?-----

---**REPONSE** : C'est la femme de RAZAK BAGINDA, c'est une ancienne magistrate; Elle est restée en Malaisie alors que son mari est exilé à Londres. -----

---**QUESTION** : De quelle société était elle la responsable ?

---**REPONSE** : Monsieur et Madame RAZAK BAGINDA sont propriétaires de la société PERIMEKAR. Madame Mazlinda RAZAK en était la Présidente je pense.-----

---**QUESTION** : Pouvez vous nous parler de la société PERIMEKAR et de son rôle exact dans ce dossier ?---

---**REPONSE** : J'ai vu des posters et des maquettes militaires, mais je ne connais pas exactement leur activité.-----

---**QUESTION** : Pouvez vous nous parler de la société BOUSTEAD et de son rôle exact dans ce dossier ?---

---**REPONSE** : Non, je ne connais pas cette société.---

---**QUESTION** : Est-ce que, dans le cadre de vos activités de détective privé, vous avez été amené à avoir connaissance



[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

D71/4

d'éventuels contacts entre Monsieur RAZAK et des français ?----

---**REPONSE** : Non.-----

---**QUESTION** : Savez vous si des délégations malaisiennes sont venues en France, accompagnées de Madame SHAARIBUU ? Où logeaient ils, qui les accueillait ? payait ? A quelles dates ?---

---**REPONSE** : Je n'ai pas eu connaissance d'autres déplacements de ces personnes en France. Par contre, madame Altantuya avait des amis en France et venait de temps en temps. Elle avait su de quelqu'un qui se trouvait en France, que RAZAK avait perçu ses commissions et c'est pour cela qu'elle est venue réclamer son du.-----

---**QUESTION** : Connaissez vous ou avez vous entendu parler de Monsieur Jasbir Singh Chahl et de sa plainte déposée à l'encontre des sociétés OMBAK KS, TLRASASI (TSL) ? -----

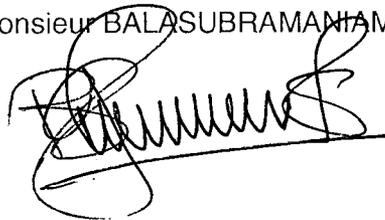
---**REPONSE** : Je ne connais pas cette personne ni ces sociétés.--

---**QUESTION** : Connaissez vous monsieur MAJOR RAHIM ou Abdul Rahim Bin Saad ? -----

---**REPONSE** : Je ne connais pas cette personne.-----

---Après lecture faite par le truchement de l'interprète, Monsieur BALASUBRAMANIAM, persiste et signe avec Nous, l'interprète et notre assistante, le présent procès verbal, il est seize heures quarante cinq.-----

Monsieur BALASUBRAMANIAM



L'interprète

